

AD ACV du 14 mai 2025

mercredi 14 mai 2025 • 19:00 - 21:00 | Granges

Participants

Présents François Genoud, Charles Ducrot, André Droux, Joëlle Ducotterd, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste

Excusé Pierre-Alain Perroud

1 Ouverture de l'AD

1.1 Accueil - Salutations - Constitution de l'Assemblée - Nomination des scrutateurs

M. François Genoud, Président de l'Assemblée des délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée à 19h00 et procède aux salutations d'usage, y compris les députés, ainsi que les représentants de la presse. Cette assemblée se tient à Granges.

La parole est donnée à **M. Savio Michellod**, syndic de la commune hôte, qui souhaite un bon accueil dans cette nouvelle salle communale. Il ajoute que les participants sont invités à l'apéritif servi à l'issue de la soirée.

Le Président remercie M. Michellod pour son entrée en matière. Il prie ensuite l'Assemblée de bien vouloir excuser les personnes mentionnées sur la liste. Cette liste est à disposition sur demande et jointe à l'original du procès-verbal.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. Le nombre de voix est de 42, ce qui porte la majorité à 22 voix.**

Sont nommés scrutateurs MM. Eliot Savoy de la Commune d'Attalens et Yves Currat de la Commune de Saint-Martin. Ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur collaboration.

La convocation a été adressée le 23 avril 2025 à chaque délégué.e. Elle est jointe au présent procès-verbal, ainsi que la liste des présences/excusés et la présentation Powerpoint.

Aucune remarque n'étant formulée, la convocation et l'ordre du jour sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer. 

 20250423_ACV_AD_Convocation.pdf

 20250423_ACV_AD_Invitation.pdf

2 Approbation du PV

2.1 Assemblée du 20 novembre 2024

Le Président mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués a été transmis à qui de droit. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 20 novembre est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Joëlle Ducotterd.

3 Rapport de gestion 2024

3.1 Présentation

Le Président rappelle que le Rapport de gestion est tout d'abord un élément obligatoire demandé par les dispositions légales. Mais c'est aussi et surtout un rapport sur le fonctionnement et les activités de l'association. Plusieurs personnes ont contribué activement à son élaboration. Les Syndics en tant que Présidents de Commissions, ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'ACV. **Le Président** souhaite remercier au nom de l'Assemblée et de la Conférence des Syndics toute l'équipe de l'ACV et en particulier Mme Joëlle Ducotterd qui s'est chargée de chapeauter l'élaboration de ce document très important pour l'association.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est donnée à **Joëlle Ducotterd** pour quelques précisions. Celle-ci confirme que ce rapport met effectivement en lumière les activités et les projets phares de l'ACV, ainsi que son administration. Elle précise que ce rapport de gestion sera envoyé à chaque administration communale en version papier, ainsi que par courriel à chaque conseillère et conseiller communaux. Il est également disponible sur le site internet et/ou sur demande. Il est joint au présent procès verbal.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant ce rapport.

Le rapport de gestion 2024 n'appelle aucune remarque.



4 Comptes de résultats et comptes des investissements 2024

4.1 Présentation

M. François Genoud passe la parole à **Mme Joëlle Ducotterd** pour la présentation des comptes 2024. Elle rappelle tout d'abord que les documents de comptes ont été transmis avec la convocation. Ils sont disponibles sur le site internet et joints au présent procès-verbal.

Les délégués ayant eu l'occasion des les parcourir, **Joëlle Ducotterd** propose de passer en revue les comptes de manière succincte en s'arrêtant sur les différences significatives entre budget et comptes. L'exercice indique un excédent de résultat proche de CHF 146 000.-. Elle rappelle qu'au moment de l'élaboration du budget 2024, nous étions en septembre 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT

- **Administration générale :**
 - CHF 707 346 de charges et CHF 46 162 de revenus
- **Culture, sport et loisirs :**
 - CHF 417 142 de charges
- **Prévoyance sociale :**
 - CHF 431 798 de charges et CHF 7 500 de revenus
- **Trafic et télécommunications :**
 - CHF 3 822 de charges
- **Aménagement du territoire :**
 - CHF 6 346
- **Économie publique :**
 - CHF 355 805 de charges et CHF 15 350 de revenus
- **Finances et impôts :**
 - CHF 2 181 de charges et CHF 2 007 282 de revenus
- **Excédent de résultat :**
 - CHF 145 854

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

- **Aménagement du territoire :**
 - CHF 15 098 de dépenses
- **Economie publique :**
 - CHF 167 000 de dépenses et CHF 130 000 de recettes

BILAN

- **Actif**
 - Patrimoine financier CHF 382 298
 - Patrimoine administratif CHF 675 667
- **Passif**
 - Capitaux de tiers CHF 723 648
 - Capital propre CHF 334 317

Globalement, l'excédent de résultat s'explique entre autres par les éléments suivants :

- la non-réalisation du poste de chef de projet dont un engagement avait initialement été prévu en juillet 2024 (salaire, charges sociales, place de travail) (90 000)
- le montant prévu pour les honoraires juridiques pas totalement utilisé (10 000)
- le site internet et l'application iVeveyse repoussés en mars 2025 (10 000)
- des subsides de la Confédération pour l'encouragement à la formation (brevet fédéral obtenu par Joëlle Ducotterd) (9 000)
- le montant au budget pour un poste de délégué culture/sport par encore utilisé (20 000)
- la subvention de la NPR pour le travail de développement régional (prestations pour les années 2024-2027) (15 000)

Cet excédent de résultat est à disposition de l'Assemblée des délégués. **Sur proposition de la Conférence des Syndics lors de leur séance du 11 avril, il est proposé de restituer ce montant aux communes, selon le clé de répartition.** Un tableau présente la répartition par commune.

4.2 Rapport de l'organe de révision

Mme Ducotterd termine sa présentation en précisant que les comptes ont été révisés par M. Laurent Pralong de la Fiduciaire Hervest dans les bureaux de l'ACV le 17 mars 2025 . Le rapport de la fiduciaire, dont un rapport détaillé, est joint avec les comptes au présent procès-verbal.

Le Président remercie Mme Joëlle Ducotterd pour ses explications.

 20250327_Hervest_ACV_Rapport_2024.pdf  20250327_Hervest_ACV_Comptes_2024_signe.pdf

4.3 Rapport de la Commission financière

La Commission financière est composée de M. Cédric Borer, Président et M. Benoît Jordil, membre.

La parole est donnée à **M. Cédric Borer** pour la lecture du rapport et du préavis de la commission. Ce document est joint au présent procès-verbal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 14.05.2025

Travail de la commission

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes 2024 de l'ACV le 9 avril 2025. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de l'ACV en date du 15 avril 2025. Au cours de cette séance, Mme Joëlle Ducotterd a parcouru les comptes avec les membres de la Commission, ce qui a permis de lui poser toutes leurs questions, et la Commission a ainsi pu ensuite établir son préavis.

La Commission financière tient à remercier Mme Joëlle Ducotterd pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

Préavis

Comptes 2024 :

La Commission financière relève que les comptes reflètent de manière générale le budget établi et souligne que des dépenses non réalisées relative à un poste de travail non concrétisé, ainsi que des subventions supplémentaires ont permis d'améliorer les comptes de résultats. La Commission financière a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision et n'a pas de remarque particulière à formuler. La Commission financière soutient également la proposition de ristourner le bénéfice de FR 145'854.12 aux communes, et formule pour les comptes de résultats 2024, ainsi que pour le compte des investissements, un préavis favorable à l'unanimité.

 20250429_ACV_COFI_Comptes2024.pdf

4.4 Discussion / approbation

Le Président remercie Mme Ducotterd pour la présentation des comptes et M. Borer pour la lecture du rapport.

Les délégués.ées qui ont des questions ou suggestions à apporter, sont invités.ées à prendre la parole.

Roland Mesot prend la parole au nom du Conseil communal de Châtel-St-Denis pour une question sur l'aménagement. Il remercie tout d'abord Pierre Yves Delcourt, chef de projet et Nathalie Fragnière, collaboratrice administrative pour leur travail dans la Commission aménagement. Le Conseil communal relève qu'aucun montant n'est indiqué dans les comptes de l'ACV relatif à une refacturation de prestations aux communes et il aimerait en connaître la raison. Depuis 2023, il y a pourtant ce service à disposition des communes.

Stéphane Dorte, Président de la Commission, répond qu'il n'y a pas eu de demandes particulières de la part des communes en 2024. **Pierre Yves Delcourt** confirme cela également.

Roland Mesot les remercie pour ces précisions et souhaite attirer l'attention des associations intercommunales que Châtel-St-Denis étant la commune dont la population augmente le plus rapidement, et par conséquent pèse le plus lourd dans la clé de répartition, ne voudrait pas devoir payer des charges pour des communes qui n'auraient pas certaines prestations, telles qu'un service technique.

Le Président le remercie pour son intervention et l'assure que ses remarques sont prises en considération.

La parole n'étant plus demandée, les comptes de résultat et des investissements 2024 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité y compris la rétrocession de l'excédent de résultats aux communes selon la clé de répartition.

L'Assemblée des délégués est remerciée pour la confiance accordée. **Le Président** adresse également ses remerciements à Yolande Cochard, comptable, pour son excellente tenue des comptes.

5 Commission financière

5.1 Remplacement d'un membre

Le Président explique qu'il y a lieu de remplacer un membre de la commission financière suite à la démission de M. Jérôme Allaman qui a quitté ses fonctions publiques en mars dernier.

Le Président fait part de la proposition suivante émanant de la Conférence des Syndics et de l'Assemblée des délégués soit :

- M. Nicolas Genoud de la Commune de Châtel-St-Denis

Avant de passer à l'élection, **le Président** demande s'il y a d'autres candidatures. Ceci n'est pas le cas. ✎
M. Nicolas Genoud est élu par applaudissements et remercié pour son prochain engagement.

Nicolas Genoud salue l'assemblée et remercie les délégués pour la confiance qui lui est apportée.

6 Gouvernance régionale : point de situation

6.1 Présentation

Le Président revient rapidement sur quelques points de repère de la réflexion sur une étude pour une éventuelle association à buts multiples. Après plusieurs mois de travail, un rapport a été élaboré par le prestataire. Les résultats de cette étude ont été présentés aux Comités directeurs des trois associations en fin d'année 2024.

La Conférence des Syndics et le Copil ont ensuite proposé une matinée de réflexion sur la thématique de gouvernance régionale mais de manière plus globale. Tous les élus et cadres communaux et intercommunaux y ont été conviés. Une majorité des élus ont répondu présents, ainsi que les cadres communaux et intercommunaux. De cette matinée a découlé un rapport de synthèse joint au présent procès-verbal. Il a ensuite été décidé de transmettre un questionnaire à toutes les personnes présentes à cette matinée sous forme de sondage.

François Genoud poursuit en indiquant donner ce soir un bref compte-rendu des résultats de ce sondage par souci de transparence et de faire chaque étape de manière collaborative et conjointe. Il n'y a pas de décision à prendre ce soir car c'est la Conférence des Syndics qui va analyser cela en séance le 22 mai prochain.

Il ajoute qu'une Assemblée des délégués extraordinaire aura vraisemblablement lieu le 25 juin prochain. Elle sera consacrée principalement à ce point pour une décision éventuelle de débloquer les CHF 50'000.- réservés pour la suite de cette réflexion. En plus des délégués et invités habituels, l'ensemble des conseillers communaux y seront conviés. Les délégués sont priés de pré-réserver cette date.

Le Président donne lecture des résultats de ce sondage qui sont joints à l'original du présent procès-verbal.

.....

Gouvernance régionale en Veveyse

Résultat du sondage

Public cible : les 65 élus communaux des exécutifs et les cadres communaux et intercommunaux ayant participé à la matinée de réflexion du 5 avril 2025.

Nombre de personnes ayant répondu au sondage : 57. Ce taux correspond à une confortable majorité, et peut donc être considéré comme représentatif.

Résultats du sondage :

- Question 1 (statu quo) : 6 oui / 50 non / 1 abstention
- Question 2 (commune unique) : 27 oui / 25 non / 5 abstentions
- Question 3 (fusions plus petites) : 28 oui / 29 non
- Question 4 (quelles fusions si plus petites ?) : 21/28 préconisent, explicitement ou implicitement, trois communes en Veveyse : HV / BV / CSD. Se pose la question du rattachement de Remaufens (BV ou CSD ?) : avis partagés.
- Questions 5 (si pas de commune unique, association unique à buts multiples ?) : 33 oui / 17 non / 7 abstentions

Brève analyse du résultat de la question 5

Les 33 réponses favorables se décomposent de la manière suivante :

- 2 souhaitaient le statu quo -> manque de cohérence
- 16 souhaitaient la commune unique -> réponse légitime, mais par défaut
- 15 souhaitaient des fusions plus petites -> légitime et à prendre en compte si projet de plus petites fusions, car représentant une majorité (15/28)

Remarques et autres propositions

Ci-dessous, une synthèse des remarques et propositions formulées sur le type de gouvernance souhaité, dans le cas où ni la commune unique ni l'association unique ne se réaliseraient :

- Renforcement des supports transverses (juridique, technique, informatique et financier) dans les associations ; vœu que les « grandes communes » soutiennent les plus petites dans ces domaines (6 réponses convergentes)
- Création d'une commission qui gérerait les investissements de district et la planification financière commune (3 réponses convergentes)
- Création d'un conseil général intercommunal pour tout le district
- Mandat confié à l'ACV ou à la Préfecture de regrouper les informations stratégiques et financières
- Rapatriement de toutes les entités de droit privé à l'ACV (bibliothèque, AJV, Passeport vacances, Comptoir, etc.)
- Révision de la clé de répartition
- Alignement dans les pratiques des trois associations
- Gouvernance à l'ACV pour tout ou partie des domaines de compétences (4 réponses convergentes)

L'exposé objectif des résultats du sondage terminé, **le Président** rappelle que c'est la Conférence des Syndics qui a le rôle de poursuivre le travail. Avant de donner la parole à l'assemblée, il termine sa brève synthèse en ajoutant que toutes les réponses sont encore à analyser dans le détail, mais que l'on peut déjà dire qu'une volonté que les choses changent se faire ressentir.

Le Président ouvre la discussion et répond volontiers aux éventuelles questions.

Marc Fahrni souhaite rendre attentifs les membres présents sur un point très important. Dans le cas d'une fusion à 3 communes, il y aurait énormément de travail pour les élus qui se retrouveraient beaucoup moins nombreux (3x9 conseillers). Il serait alors très difficile, voire impossible de fonctionner avec les 3 associations.

Marc Pauchard demande quelles sont les prochaines étapes. **François Genoud** donne les deux prochaines échéances à court terme, soit le 22 mai pour la Conférence des Syndics et le 25 juin pour l'AD extraordinaire. Il faudra pour cela une proposition de message pour un crédit d'investissement de CHF 50'000.- avec un calendrier et une feuille de route. Il semble important de poser les jalons avant le changement de législature. Ensuite, il sera question de travailler sur ces sondages jusqu'aux budgets de l'automne. Lors de l'assemblée des budgets, un programme sur 2 à 4 ans pourrait être présenté.

Charles Ducrot donne quelques explications complémentaires. Il rappelle que les finances de l'Etat ne sont pas bonnes. Le Conseil d'Etat a le souhait de poursuivre son encouragement aux fusions de communes par souci d'économie. L'aide financière accordée dans le cadre des fusions est un élément à prendre en compte.

François Genoud ajoute que le CE Castella qui souhaite relancer les fusions de communes a demandé aux préfets d'établir un plan de fusions, mais ce sont les communes et les délégués qui doivent décider.

Il n'y a pas d'autres remarques ni questions.

 20250416_ACV_SynthèseDSS+_VF.pdf  20250429_ACV_Explications_Sondage.pdf

 Gouv_Reg_Veveyse_Sondage_resultats.pdf

7 Divers

7.1 Nouveau site internet et application iVeveyse

Le Président relève le succès que connaissent respectivement le nouveau site internet et l'application iVeveyse. Il en profite pour remercier les communes et les associations, ainsi que l'Office du tourisme pour "jouer le jeu" dans la diffusion de postes sur ce nouvel outil de communication. Il est important de diffuser ce qui est utile et urgent.

La parole est ensuite donnée à **Joëlle Ducotterd** pour quelques précisions. Au niveau de l'application, elle indique qu'à ce jour il y a presque 2000 utilisateurs. Elle rappelle que c'est entre autres le bouche-à-oreille qui permet de faire vivre cet outil. Plus il y aura d'utilisateurs, plus la population pourra être atteinte efficacement. Des supports de communication tels qu'un roll-up ou une bâche pour les différentes manifestations au sein des communes sont à disposition. Les administrations sont vivement encouragées à emprunter ce matériel sur réservation. **Joëlle Ducotterd** souhaite encore une bonne visite du nouveau site internet. Les éventuels retours sont les bienvenus.

Le Président la remercie et confirme que l'association étant encore jeune, tous commentaires ou propositions sont effectivement appréciés.

<https://acv-fr.ch/>

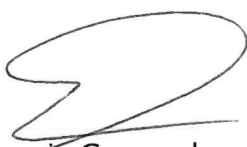
<https://iveveyse.ch/>

7.2 Divers

Le Président demande s'il y a des divers de la part de l'assemblée. Cela n'est pas le cas.

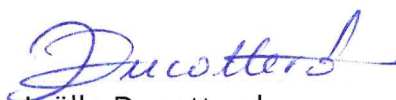
Au terme de l'assemblée, **le Président** adresse ses remerciements d'usage. Il remercie tout d'abord chaleureusement les personnes qui ont contribué à l'organisation de l'assemblée, puis les délégués des Communes de la confiance témoignée, les membres de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV pour tout le travail effectué. Il salue encore la presse qui est conviée à rester pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h. Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité autour d'une agape offerte par la Commune de Granges qui en est vivement remerciée.



François Genoud

Préfet et Président AD



Joëlle Ducotterd

Responsable de l'administration

